



# **Audioconférence avec la DDFIP 93 mardi 1<sup>er</sup> septembre**



-- **Port du masque** : nous sommes dans l'attente de la circulaire de la Direction Générale de la Fonction Publique sur la doctrine d'emploi des masques. Dans l'intervalle, le masque est obligatoire à tout moment dans l'enceinte des locaux de la DGFIP sauf si vous êtes seul dans un bureau individuel. Normalement, la circulaire Fonction Publique permettra de préciser d'autres cas où les masques pourront être retirés, une fois que le cadrage effectué par le ministère du travail sera achevé.

-- **Gestion des cas COVID-19** : nous vous faisons suivre le message adressé par la DDFIP 93 sur la gestion des cas COVID-19 en PJ. Informez-nous des situations dans vos services afin que l'on puisse remonter les cas/problèmes rencontrés comme nous l'avions fait durant le confinement. Spécialement si vous constatez que les consignes ne sont pas respectées. Actuellement, nous avons 11 cas avérés sur le département et une trésorerie fermée.

-- **Autorisation spéciales d'absence** : là aussi nous sommes dans l'attente de la circulaire nationale qui aurait dû être disponible avant la rentrée. Concernant les ASA gardes d'enfant, elles sont éteintes depuis le début des vacances scolaires et n'ont apparemment pas vocation à se poursuivre.

Concernant les ASA personnes vulnérables, celle-ci auraient dû se terminer à la date du 31 août pour une reprise des agents concernés au premier septembre.

Cependant, comme les ordinateurs pour le télétravail n'ont toujours pas été fournis et que les postes des personnes vulnérables n'ont toujours pas été adaptés, que l'Etat est incapable de commander des ordinateurs en moins de 6 mois en période de crise sanitaire et fournit jour après jour l'étalage de son incompétence, un message a été adressé aux Directions Départementales hier : les ASA pour personne vulnérables sont prolongées pendant une durée indéterminée, dans l'attente de la circulaire nationale.

Nous avons dénoncé la situation d'agents livrés à eux-mêmes depuis des mois et sans information ni contact de leur hiérarchie, les Ressources Humaines se sont engagées à lister nominalement tous les agents concernés et à contacter les chefs de service pour qu'ils assurent le lien avec les agents.

-- **Télétravail** : pour tous les agents vulnérables, le télétravail 5 jours par semaine est maintenu dans l'immédiat. Pour tous les agents qui avaient basculé en télétravail 5 jours par semaine, nous revenons au module horaire habituel, soit 2 jours par semaine en télétravail et 3 jours en présentiel. La DGFIP a commandé 17 000 micro-ordinateurs d'ici la fin d'année, la DDFIP 93 a un objectif de 700 PC pour les agents qui peuvent effectuer des tâches de chez eux.

-- **Horaires d'ouverture au public** : la DDFIP 93 a annoncé le maintien du dispositif d'ouverture au public actuel, soit 4 jours par semaine pour les trésoreries (lundi, mardi, mercredi, vendredi) tandis que pour les centres des impôts on maintient la fermeture l'après-midi au public (idem 4 jours par semaine) sauf pour les rendez-vous APRDV.

Les vigiles sont maintenus a minima tout le mois de septembre dans les centres des impôts.

Pour le SDIF (impôts fonciers), le centre sera ouvert 5 jours par semaine pour la campagne taxe foncière et là aussi on fournira un vigile.

-- **Frais de repas** : pour rappel, tous ceux n'ayant pas eu de solution de restauration collective jusqu'au 10 juillet ont pu demander le remboursement forfaitaire de 17,50 € jusqu'à cette date. Cependant, beaucoup de retard a été accumulé pour cause de congés, un renfort spécifique va être affecté sur cette tâche avec l'objectif de rembourser rapidement tous ceux qui ne l'ont pas été.

Pour tous les centres ne disposant pas de solution de restauration actuellement ni de tickets repas ( Trésorerie et CFP d'Aubervilliers, Trésorerie et CFP Le Raincy, Trésorerie et CFP Montreuil, CFP Saint-Ouen dans les services connus), aucune solution n'a été trouvée pour l'instant. Le Secrétariat Général de Bercy, qui chapeaute les questions liées à la restauration dans le ministère, refuse actuellement de permettre à ces services de bénéficier de tickets restaurants car ils refusent de mettre en place des tickets restaurants pour des périodes de temps limitées.

Au niveau CGT FP 93, nous avons mis en place des pétitions dans les services concernés pour exiger une solution, ces pétitions seront remises demain lors du comité départemental de l'Action Sociale de Seine-Saint-Denis. De son côté la DDFIP 93 s'est engagée elle-aussi à intervenir en ce sens lors de ce comité et à fait part de sa volonté de permettre aux agents de bénéficier des tickets restaurants. Nous vous tiendrons informés des suites !

-- **Déménagement Berlioz** : le déménagement dans le nouvel immeuble situé près du tribunal de commerce qui centralisera tous les services de Bobigny débutera normalement **à partir du mois de janvier 2020**. Il concerne les services suivants : DDFIP Moulin Bobigny, DDFIP Satie Bobigny, Cellule Informatique Départementale 93, Service Départemental de l'Enregistrement, Service Départementale Impôts Fonciers, Services de Publicité Foncière 1, 2, 3 et 4/5, Domaines, Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine, SIP de Bobigny, SIE de Bobigny, PCE de Bobigny, Brigade Contrôle Recherche, Brigade de Vérification N°2, la trésorerie municipale de Bobigny. Le PCE et le SIE de Noisy-Le-Sec ferment définitivement et fusionnent respectivement avec le PCE et le SIE de Bobigny.

En tout 580 agents, qui auront environ 6 mètres carrés par agent, loin des 10 mètres carrés préconisés. Comme l'avait dit la DDFIP 93 lors de la présentation : "**il faut mettre un maximum d'agents au m<sup>2</sup>. Il s'agit d'optimiser la superficie.**"

Mais heureusement tout s'arrange, maintenant nous avons des masques à volonté.

Pour la CGT Finances Publiques 93, nous rappelons notre opposition totale à cette restructuration. Nous ferons des assemblées générales dans tous les services concernés rapidement pour voir comment nous organiser face à ce projet.

-- **QPV (Quartier Prioritaire de la Ville)** : pour ceux ne connaissant pas, les fonctionnaires travaillant dans un QPV bénéficient d'un avancement d'échelon accéléré (au bout de 3 ans sur place ils gagnent 3 mois d'ancienneté et ensuite 2 mois par année supplémentaire). La CGT Finances Publiques 93 dénonce depuis des années l'injustice pesant sur certains services : les CFP d'Aubervilliers et Saint-Ouen par exemple, qui en étant du mauvais côté de la rue, ne peuvent pas en bénéficier. Suite à l'interpellation du Directeur Général par la CGT lors de son passage au CFP d'Aubervilliers en début d'année, un dossier a été transmis à Bercy listant les sites concernés et demandant l'élargissement des QPV, apparemment la Direction Générale y serait favorable. A suivre.

Pour rappel, tous les agents de Noisy et Bobigny perdront le bénéfice du QPV dans le nouveau bâtiment Berlioz.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.